

Mardi 15 mai 2018

10^e édition Créactifs : le concours est lancé !

Le concours Créactifs est désormais le rendez-vous incontournable pour tous les jeunes entre 18 et 30 ans, résidents sur le territoire de la Métropole Rouen Normandie et qui ont un projet novateur en tête !

La 10^e édition du concours est désormais ouverte. Les jeunes souhaitant candidater ont jusqu'au 14 septembre pour déposer leurs dossiers. Afin de soutenir l'innovation en matière de services sur le territoire métropolitain, le jury pourra décider de faire bénéficier certains projets lauréats d'une « aide complémentaire » qui se traduira par le financement, par la Métropole, d'une vidéo promotionnelle.

LA MÉTROPOLE SOUTIENT LES PROJETS DES JEUNES

concours **Créactifs** ÉDITION 2018

soyez **créactifs**

jusqu'à **5000€*** à la clé !

Envie de relever le défi ?
Téléchargez le dossier de candidature sur le site internet metropole-rouen-normandie.fr et déposez-le jusqu'au 14 septembre 2018.

Mairie de Rouen

www.metropole-rouen-normandie.fr

métropole rouen normandie

Depuis sa création en 2009, la Métropole porte ce concours qui récompense les projets en lien avec les compétences de la collectivité et qui s'inscrivent dans une démarche de protection de l'environnement ou de développement durable.

Son objectif est de permettre aux jeunes lauréats de concrétiser leurs projets grâce à une aide financière de la Métropole pouvant atteindre 5 000 €. La Caisse des Dépôts, partenaire de la Métropole dans le cadre de Créactifs, accorde une aide financière supplémentaire aux projets de son choix.

La jeunesse est un axe transversal du Contrat de Ville. La Métropole peut attribuer une prime supplémentaire d'un montant de 2 500€ aux lauréats habitant un quartier prioritaire de la ville* ou portant un projet ayant un impact direct sur ces quartiers.

La Métropole pourra également décider d'attribuer une « aide complémentaire » aux lauréats porteurs de projets innovants en matière de services. Il s'agira de la réalisation d'une vidéo promotionnelle produite par une entreprise audiovisuelle. Elle est à réaliser dans le mois de la nomination en tant que lauréat.

Pour participer, il faut se procurer un dossier de candidature :
> en se rendant à la Métropole
Le 108
108 allée François Mitterrand à Rouen
> ou en le téléchargeant sur www.metropole-rouen-normandie.fr.

Les dossiers sont à déposer jusqu'au 14 septembre

Les 9 éditions de Créactifs en chiffres

85 projets financés
dont 32 projets cofinancés par la CDC

53 créations d'entreprises

Aides versées :
374 724 € pour la Métropole Rouen Normandie
103 000 € pour la Caisse des Dépôts

A propos du groupe Caisse des Dépôts

La Caisse des Dépôts et ses filiales constituent un groupe public, investisseur de long terme au service de l'intérêt général et du développement économique des territoires. Sa mission a été réaffirmée par la loi de modernisation de l'économie du 4 août 2008.

Reconnu pour son expertise dans la gestion de mandats, le Groupe concentre son action sur quatre transitions stratégiques pour le développement à long terme de la France : les transitions territoriale, écologique et énergétique, numérique, démographique et sociale.

<http://www.caissedesdepots.fr>

* Les 16 quartiers prioritaires sont répartis sur 14 communes. Ils représentent une population de 46 710 habitants. Sur le territoire de la Métropole Rouen Normandie ont été retenues les quartiers prioritaires qui se trouvent sur les communes de : Bihorel, Canteleu, Cléon, Darnétal, Elbeuf, Grand-Couronne, Maromme, Notre-Dame-de-Bondeville, Oissel, Petit-Quevilly, Rouen, Saint-Aubin-lès-Elbeuf, Saint-Étienne-du-Rouvray et Sotteville-lès-Rouen. Les 9 territoires de veille active que compte le territoire de la Métropole sont répartis sur 4 communes : Caudebec-lès-Elbeuf, Deville-lès-Rouen, Grand Quevilly et Oissel.

Contact

Perrine BINET
Attachée de presse de la Métropole Rouen Normandie
02 32 76 84 24 / 07 64 67 18 05
perrine.binet@metropole-rouen-normandie.fr